

**NEGOCIATIONS DES SALAIRES DANS LE BTP**  
**Une polémique enfantine pour justifier une posture**

**La CAPEB se félicite de la décision de la FRBTP de rallier l'accord sur la revalorisation des salaires dans le BTP à hauteur de l'inflation hors tabac en 2018. Par son engagement à appeler ses adhérents à appliquer ledit accord, elle reconnaît le bien-fondé du contenu du protocole et la maîtrise de la CAPEB à mener des négociations responsables.**

Toutefois, la CAPEB souhaite apporter un démenti au communiqué des représentants des industries du btp à La Réunion, démenti sur le prétendu chantage sur la gestion des mandats au sein des institutions de la branche.

Comme chaque année, les membres de la FRBTP attendent le premier jour de l'ouverture des négociations pour partager avec nous leur préoccupation portant sur le niveau de revalorisation des salaires.

A plusieurs reprises, et cette année ça été encore le cas, la CAPEB a regretté cette méthode qui ne « colle » pas à sa vision de développement du secteur d'activité. Toutefois, elle a profité de la main qui lui a été tendue pour parler « à livre ouvert » du partage des responsabilités des mandats au sein de la Caisse de congés payés et de la Cellule économique du BTP **en marge des NAO.**

C'est donc sur proposition de la FRBTP qu'une délégation de la CAPEB s'est rendue dans les locaux de celle-ci le mardi 26 mars en fin d'après-midi pour connaître la décision prise par son Conseil d'Administration sur le partage des responsabilités. L'information qui a été donnée verbalement aux représentants de l'Artisanat du Bâtiment acte le principe d'une présidence tournante à la Caisse de congés payés en 2022, étant entendu que la prochaine mandature qui commence fin avril 2019 sera assurée par la FRBTP.

La CAPEB a accepté le principe car elle ne dispose pas de la majorité au sein de cette caisse détenue statutairement à près de 60% des voix par les majors. (8 sièges contre 6 pour la Capeb)

**A l'interrogation de la FRBTP sur le seuil des négociations, la CAPEB a fait pour réponse qu'elle revalorisera les salaires à hauteur de 1.80%, soit l'inflation.**

La CAPEB regrette l'attitude des majors du BTP qui cherchent systématiquement la polémique pour justifier leur posture au lieu de travailler pour l'intérêt et le développement de la branche.

**Cyrille RICKMOUNIE**  
Président